

Bulletin d'histoire politique

Michael Mandel, La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada, Montréal, Boréal, 1996, 384 pages

Alain Beauvais



Volume 5, numéro 2, hiver 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063614ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063614ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beauvais, A. (1997). Compte rendu de [Michael Mandel, La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada, Montréal, Boréal, 1996, 384 pages]. *Bulletin d'histoire politique*, 5(2), 150–152.
<https://doi.org/10.7202/1063614ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Michael Mandel, *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Montréal, Boréal, 1996, 384 pages.

Michael Mandel est professeur de droit à l'Osgoode Hall Law School de l'université York à Toronto et il a publié un livre étonnant à plus d'un titre. Il parle de constitution avec la passion pour ce sujet d'un Claude Morin. Il décrit le débat linguistique avec le souci du détail, mais aussi la maîtrise des enjeux et le dévoilement des tactiques, comme le fait Josée Legault. Il cherche à débusquer et à démontrer les rapports de classe sous les discours politiques et juridiques, d'une manière constante et résolue, qui rappelle celle de Charles Gagnon.

Nous sommes à des années-lumière du recueil de textes traditionnel préparé par le titulaire de la chaire de droit constitutionnel et qui — collection de notes de cours, de textes de lois, de décisions des tribunaux et d'extraits d'articles de doctrine — se situe d'emblée à l'intérieur du discours juridique et fait tout pour y demeurer. Le maître fera bien à l'occasion quelques envolées ou, avec le sourire entendu de l'initié, quelques appels à la sagacité, pour que l'étudiant se rappelle que l'avocat-tacticien devra éviter de prendre la «sagesse» abstraite du juge au pied de la lettre, mais le rapport du politique au juridique sera principalement escamoté, ou ne fera l'objet que de quelques lieux communs.

Avec Mandel, nous vivons la saga de la *Charte des droits et libertés* de Pierre Elliott Trudeau.

Comment et pourquoi réussit-il à rendre palpitant un sujet habituellement si morne? Comment a-t-il pu parvenir à faire paraître son livre chez un éditeur grand public comme Boréal plutôt que chez quelque éditeur spécialisé en droit? Ces questions ouvrent sur deux aspects, certes liés mais néanmoins distincts.

Mandel défend avec vigueur une thèse: la Constitution de 1982 et sa charte sont de la politique judiciarisée et, à ce titre, doivent être combattues. Traversant tout son exposé, elle lui donne vie, cohérence et intérêt. Dans ce contexte, il présente le débat linguistique au Québec comme cause de la Charte et décrit les avatars de la *Loi 101* devant les tribunaux comme l'illustration de l'utilisation de moyens judiciaires pour contrer la volonté du peuple exprimée par une loi de l'Assemblée nationale.

S'il est courant d'entendre dire que Trudeau a profité du rapatriement de la Constitution pour donner quelques gifles aux nationalistes québécois, c'est par contre un grand vent de fraîcheur de lire une telle critique de l'idéologie des chartes. On a vu lors du dernier congrès du Parti québécois comment

Lucien Bouchard a repris à son compte les conceptions des «droits fondamentaux» véhiculées par les forces fédéralistes et «consacrées» par leurs juges ,(1) au point qu'on peut dire qu'il a intériorisé l'arme de l'adversaire, l'héritage trudeauiste.

L'édition parue chez Boréal est une version réduite de l'édition anglaise originale (2) — les chapitres sur les droits procéduraux, les droits économiques et les droits à l'égalité ont été condensés en un chapitre — et sa présentation en couverture aligne surtout le lecteur sur le débat Québec-Canada, tout en soulignant la thèse de fond de l'auteur. Ce dernier y va cependant d'une courte *Préface à l'édition française* dans laquelle, après avoir insisté sur «le rôle prépondérant» que la Constitution joue dans ce débat, et rappelé que l'utilisation des droits de la personne par des tribunaux *impartiaux* sert de «subterfuge» pour contrer les aspirations des Québécois, il nous invite à réfléchir sur la constitution que veut se donner le Québec et sur le rôle que les tribunaux y seront appelés à jouer.

Dans un premier chapitre, Mandel fait l'histoire de la judiciarisation du politique au Canada. Départageant les modèles juridiques anglais et américains, il cherche surtout à démystifier le caractère, largement présenté comme progressiste, mais fondamentalement antidémocratique du contrôle judiciaire des lois et actions des gouvernements tel qu'inventé aux États-Unis au XVIII^e siècle. Il conçoit la loi comme du *politique qui emprunte d'autres voies*. Or dès le départ la volonté mise en branle derrière la Constitution américaine en était une d'assurer les intérêts des classes dominantes contre le risque présenté par des assemblées élues par le peuple. À l'exception de quelques années, autour de 1960, leur Cour suprême s'y est d'ailleurs toujours montrée très conservatrice. Il ne peut en être autrement puisque des juges, issus des classes supérieures de la société, y interprètent des principes vagues et abstraits à leur gré, donc selon leurs intérêts et les intérêts de ceux qui les nomment. Au Canada, ce fut le moyen employé par les fédéralistes centralisateurs pour augmenter leur contrôle sur les instances politiques.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur discute dans le détail de plusieurs des questions soulevées par cette controverse *Charte c. démocratie*. Il le fait en illustrant son propos de décisions des tribunaux, mais aussi en débattant des contenus des textes constitutionnels à la lumière des enjeux politiques. Le troisième chapitre est consacré à la question de la langue et le quatrième aux droits procéduraux, aux droits économiques et aux droits à l'égalité. Plusieurs des grands débats qui agitent notre société, et qui par cette nouvelle force des choses ont été discutés en Cour, se retrouvent évoqués: droits des minorités, activisme juridique, écologie, féminisme, avortement, droits syndicaux, etc.

L'auteur, réaliste, sait bien que la Charte est là pour longtemps. Alors que faire? Sa conclusion est donc plutôt un appel à la lucidité, à apprendre «comment nous en protéger».

Notons en terminant l'excellente qualité de la traduction, attribuée à Hervé Juste, et la belle présentation du volume.

Alain Beauvais
juriste

Notes

(1) Le livre contient d'ailleurs des passages savoureux sur les juges; le lecteur remarquera ceux sur Jules Deschênes.

(2) Michael Mandel, *The Charter of Rights and the Legalisation of Politics in Canada*, 2d ed., Toronto, Thompson Educational Publishing, 1994, 542 p.

• • •

**Jack Jedwab, *English in Montreal, A Layman's Look at the Current Situation*,
Montréal, Éditions Images, 1996, 166 p.**

Jack Jedwab est directeur exécutif du Congrès juif canadien, section Québec. Fils d'immigrants juifs d'Europe de l'Est arrivés au Canada après la Seconde Guerre mondiale, né au Québec, il est l'exemple vivant du problème linguistique vécu par le Québec: Jack Jedwab est en effet, malgré ses origines, de langue maternelle anglaise. Il est toutefois aujourd'hui, note-t-il avec humour, «un anglophone qui essaie de devenir un allophone» puisqu'il s'est mis à l'usage du yiddish comme langue d'usage à la maison. Jack Jedwab est aussi un ardent militant fédéraliste puisqu'il fut à l'origine de la création de la coalition du Congrès juif canadien, du Congrès hellénique du Canada et du Congrès national des Italo-Canadiens mis sur pied au début des années 1990.

Jack Jedwab est bien connu du public francophone par ses interventions publiques en faveur du Canada, mais aussi par les nombreux articles qu'il a écrits dans les journaux francophones, et notamment dans le quotidien *La Presse*, sur des sujets aussi variés que le comportement électoral, la politique linguistique ou les questions démographiques et linguistiques. Ces articles ont souvent pris la forme de débats acerbes avec les démolinguistes francophones, notamment Charles Castonguay, Michel Paillé et Marc Termote.